



## Bibliothèque municipale de La Couarde Règlement intérieur

La bibliothèque municipale de La Couarde est un service public ouvert à tous.  
Elle contribue aux loisirs, à la culture et à l'information de la population.  
Elle propose des livres, des revues, des CD audio, des DVD, 1 poste multimédia en libre accès et une connexion Wi-Fi gratuite.

### Accès

L'accès à la bibliothèque est libre et gratuit pour la consultation sur place.

Horaires d'ouverture de septembre à juin :

Mardi	<b>10h-12h</b>	<b>16h-18h</b>
Mercredi	<b>10h-12h</b>	<b>16h-18h</b>
Jeudi		
Vendredi		<b>16h-18h</b>
Samedi	<b>10h-14h</b>	

**1<sup>er</sup> vendredi du mois ouvert jusqu'à 20h**

Horaires d'été :

Mardi	<b>10h-12h</b>	<b>18h-20h</b>
Mercredi	<b>10h-12h</b>	
Jeudi	<b>10h-12h</b>	
Vendredi		<b>18h-20h</b>
Samedi	<b>10h-12h</b>	

### Inscription

L'inscription est nécessaire pour emprunter des documents.

Le droit d'inscription annuel est fixé par délibération du conseil municipal.

- Gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans au jour de l'inscription
- Gratuit pour les demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif)
- Gratuit pour les classes
- 6 € par adulte résident (18 ans et plus au jour de l'inscription)
- 15 € par famille pour les non-résidents (vacanciers), pour un mois maximum, sur présentation d'une pièce d'identité

L'adhésion des résidents est valable un an à dater du jour de l'inscription.

La cotisation n'est en aucun cas remboursable.

Toute inscription d'un jeune de moins de 18 ans sera validée et signée par l'un des parents.

Tout changement de domicile doit être signalé.

## **Carte**

Toute inscription donne lieu à la délivrance d'une carte individuelle.

La carte est obligatoire pour chaque emprunt de documents : il ne sera fait aucun prêt en cas d'oubli de cette carte.

## **Conditions de prêts**

Chaque usager inscrit peut emprunter 6 livres, 4 revues, 4 CD audio pour 3 semaines, 2 DVD pour une semaine.

La carte non résident (vacanciers) permet à la famille d'emprunter 15 livres, 5 revues, 5 CD et 2 DVD. L'utilisateur s'engage à ne pas reproduire les CD audio.

***En cas de perte, de vol, de non-restitution ou de dégradation, le lecteur réglera un forfait de 20 € par document. A défaut, les dommages seront directement facturés aux usagers à hauteur des frais réellement engagés par la commune.***

## **Précautions d'usage**

L'utilisateur doit prendre soin des documents et ne doit pas les réparer lui-même : il doit signaler toute dégradation au personnel de la bibliothèque.

Les CD et DVD doivent être manipulés avec soin, en évitant de poser les doigts sur les surfaces planes.

**L'utilisateur est responsable du document emprunté.**

**Les parents sont responsables des documents empruntés par leurs enfants.**

**Les enseignants sont responsables des documents empruntés par la classe.**

## **Poste multimédia et Wi-Fi**

L'utilisation du poste multimédia est gratuite. En cas d'affluence et de fortes demandes, le personnel se réserve le droit de limiter l'utilisation à 20 minutes.

La bibliothèque propose une connexion Wi-Fi gratuite.

## **Application du règlement**

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Le personnel de la médiathèque est chargé de l'application de ce règlement, dont un exemplaire est affiché.

Toute modification au présent règlement sera notifiée par voie d'affichage à la bibliothèque.